

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30/08/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | | |
|---|--|----------------|
| • TOMASINA Laurent | Président | |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT | |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT | |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC | |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT | |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT | |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire | |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT | |
| • Mme LEGER Bénédicte en remplacement de Mme WOLFF Sabine | | Titulaire CFTC |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC | |

Absent non excusé

- DHOMUN Suniduth Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT

Heure d'ouverture de la séance 8H00

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion

1) Evolution commerciale de l'Etablissement de Brumath : nouveaux contrats avenants pertes et diminutions de contrats

NOUVEAUX CONTRATS : RAS

AVENANTS : RAS

PERTES :

ES GEOTHERMIE à Hatten : repris par la société ESSI, la salariée ne respectant pas les critères n'a pas été reprise. Etant en accident de travail rien n'a été fait pour le moment.

NORAUTO Haguenau : aucun salarié sur le site.

2) Echos sur les sites

Le Président informe les élus de la création de l'établissement de Beinheim : le numéro de SIRET n'étant pas créé celui-ci sera repoussé au 1^{er} octobre 2022 et non au 1^{er} septembre 2022. Cette décision a été prise le 26 août 2022.

L'établissement de Brumath ayant l'un des volumes de chiffre d'affaire le plus important de France il a été décidé de le scinder.

Monsieur LAHRACH demande si des chantiers seront rattachés à l'établissement technique s'il y aura un REX, une assistante, un Chef d'Etablissement. Des recrutements sont en cours. Pour le REX, Monsieur LUX Félicien a été nommé à ce poste au 1^{er} juillet 2022.

3) Information et consultation du CSEE sur la mise en œuvre et l'existence d'un système de Vidéosurveillance sur les sites clients, sur l'utilisation par GSF des preuves issues des procédés de contrôle et de surveillance (par Vidéosurveillance) mis en œuvre par les clients.

Le Président rappelle aux membres du Comité que certains clients (liste ci-dessous) ont mis en œuvre dans leurs locaux un système de Vidéosurveillance, dans le but de permettre un contrôle de l'activité des salariés, et dans le but de répondre à des exigences réglementaires de sécurité des personnes et des biens.

Liste des sites concernés

- CORA HAGUENAU
- LECLERC MARMOUTIER
- LECLERC SOUFFLENHEIM
- ISRI U2
- DECATHLON HAGUENAU
- DECATHLON SARREBOURG
- SUPER U BERNOLSHEIM
- SUPER U GAMBSHEIM
- LECLERC ROESCHWOOG
- ROQUETTE
- KUHN
- STE WELSCH
- ALSTOM
- COLIN PALC
- ADIDAS Landersheim et Roppenheim
- CASINO DE NIEDERBRONN
- INSTITUTION SAINTE PHILOMENE
- THE STYLE OUTLET Roppenheim

Le Président indique aux membres du Comité que les salariés de GSF SATURNE sont également soumis à ces dispositifs de contrôle par Vidéosurveillance.

Les salariés concernés seront informés individuellement.

Le Président indique que les éléments de preuve issus des procédés de contrôle et de surveillance par Vidéosurveillance mis en œuvre par les clients pourront être librement utilisés par la Société GSF SATURNE

A ce titre, la Société GSF SATURNE pourra être amenée à utiliser ces informations afin de sanctionner un comportement fautif de l'un de ses salariés (ex : vol). Ces éléments de preuve pourront également être produits en justice si nécessaire.

Les questions des membres du Comité sont les suivantes : RAS

Les réponses du Président sont les suivantes : RAS

Les membres du Comité rendent leur avis sur la mise en œuvre et l'existence d'un système de vidéosurveillance sur les sites clients, et sur l'utilisation par GSF SATURNE des preuves issues des procédés de contrôle et de surveillance (par Vidéosurveillance) mis en œuvre par les clients :

Les membres titulaires du Comité procèdent au vote.

Avis du Comité :

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 9 voix

Le Comité n'émet donc pas d'avis cette mesure.

4) Information et analyse des AT survenus au cours du trimestre précédent.

Le Président fait lecture du tableau d'AT en pièce jointe.

5) Divers

La journée d'information est prévue ce samedi 6 septembre 2022 et les bons d'achats seront envoyés pour fin septembre 2022.

Fin de la réunion : 8h30

NADIA SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent TOMASINA,
Président



